

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix décembre, à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :  
04 Décembre 2024

Nombre de Conseillers :  
En Exercice : 29  
Présents : 22  
Pouvoirs : 5  
Excusés ou absents : 2

Date d'affichage :  
04 Décembre 2024

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, Mme CLEMENT, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme FERNANDES, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. MATEU, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avait donné pouvoir : M. JOLY à M. BOUCHONNET, M. GATTEFIN à M. SALAK, M. MEUNIER à M. PATIN, Mme BUREAU à M. DA ROCHA et M. KOCH à M. GRANGETAS.

Étaient absents ou excusés : M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### 155-2024 - DECISION MODIFICATIVE N°4

#### 7.1.2. Décisions Budgétaires

Mme HUBERT présente ce dossier

#### Section d'investissement :

Des ajustements doivent être opérés sur les comptes de recettes suivants :

- Compte 1311 : attribution d'une subvention de l'Etat (DRAC) d'un montant de 13 395,00 € pour la restauration du tableau de Jeanne d'Arc
- Compte 1312 : subvention de la Région Centre-Val de Loire d'un montant de 6 200,00 € pour des plantations d'arbres sur divers sites de la commune
- Le compte 1641 « emprunt » est diminué de 19 595,00 € pour permettre l'équilibre de la section.

#### Section de fonctionnement :

Il convient d'inscrire :

- En dépenses :
  - ✓ 20 000,00 € au compte 657363 « subvention au CCAS »
  - ✓ 122,81 € au compte 6541 « créances admises en non-valeur »
  - ✓ 52,60 € au compte 6542 « créance éteintes »
  - ✓ 796,00 € au compte 739221 « fonds de péréquation intercommunal »

Et de retirer :

- ✓ 796,00 € au compte 739118 « autres restitutions dégrèvement »
- ✓ 18 180,00 € au compte 6288 « autres services extérieurs »
- ✓ 175,41 € au compte 6817 « dotations aux dépréciations des actifs circulants »

- En recettes :
  - ✓ 1 820,00 € au compte 70632 « redevances et droits » pour les recettes du mini camp organisé cet été.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 820,00 €.

Vu l'avis favorable de la commission municipale « finances » du 02 décembre 2024,

Le Conseil Municipal approuve, après débat, avec 26 voix « pour » et 1 abstention (M. FABRE) la Décision Modificative N°4 jointe en annexe.

  
**Le Maire,**  
**Jean-Louis SALAK**

  
**La secrétaire de Séance,**  
**Annie HOUARD**

**Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 13 / Décembre / 2024**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>